



Articles

- 1** Éditorial : Où est la limite,
par *Georges Vallée*
- 3** Habiter l'entre deux : l'impossible prise en charge des
jeunes à la limite de l'aide à la jeunesse et de la psychia-
trie,
par *Jacques Moriau*
- 20** Mineurs en exil en Belgique : lignes directrices
pour un accueil « idéal » : le cadre européen,
par *Nathalie Jouant*
- 27** Tutelle de mineurs non accompagnés : la loi et son
application,
par *Benoît Van Keirsbilck*

Documents

- 42** Avis n° 64 du Conseil communautaire de l'aide à la
jeunesse sur la création de 10 places supplémentaires
dans les IPPJ en section fermée et sur l'application de la
loi Everberg.
- 43** Avis n° 69 du Conseil communautaire de l'aide à la
jeunesse relatif au projet de décret portant diverses
mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclu-
sion et la violence à l'école, et, notamment, la création du
Centre de rescolarisation et resocialisation de la Commu-
nauté française.

Jurisprudence

Trib. Trav. Mons (5^{ème} Ch.)
19 novembre 2003

Minimex - Détermination du taux - Résidence en institution - Montant de la pension d'hébergement qui correspond aux charges d'une personne isolée - Élément intentionnel de cohabitation (non).

45

C.E. (Sect. Admin., 10^{ème} Ch.)
22 octobre 2002 - N° 124.496

Procédure - Question préjudicielle à la Cour d'arbitrage - Demandée verbalement à l'audience - Rejet - Intérêt - Moment où l'intérêt doit exister - Lors de l'introduction de la requête en annulation.

45

